

Responsable d'Établissement Marchand (REM)

Formation qualifiante

Titre Professionnel de niveau 6

RNCP38666

Réf. TP-01442

Alternance : 1 Jour de formation par semaine

Durée : Minimum 413 heures (15 mois) en alternance

Coût horaire : 15€

1 semaine de révision pour la préparation à l'examen final

1 une session d'examen certifiant au terme de la formation

Formation accessible aux personnes porteuses de handicap

Vous êtes intéressé à l'idée de piloter les opérations commerciales et de guider des équipes tout en cherchant à développer vos compétences pour exceller dans le domaine de la gestion d'un établissement marchand ?

La formation de Responsable d'établissement marchand vous prépare à contribuer activement à l'amélioration de l'activité commerciale de votre entreprise, à jouer un rôle crucial dans les décisions stratégiques de l'enseigne afin d'optimiser sa performance économique, tout en développant vos compétences de gestion pour diriger et motiver efficacement les salariés de l'établissement.

Prérequis



Diplôme requis

Bac+2 ou Titre Professionnel de niveau 5



Âge requis

Apprentissage : 16 à 29 ans
Action de formation : 16 ans et demandeur d'emploi + de 26 ans

Accès à la formation

Entretien individuel et questionnaire de positionnement



Modalité d'accès



Éligibilité

Apprentissage,
professionnalisation,
formation continue, CPF

Entrée et sortie continue,
les conseillers ont 7 jours
ouvrés après l'entretien
de positionnement



Délais d'accès



Financement

Apprentissage et professionnalisation :
Gratuit et rémunéré
pour l'apprenant

Pour plus d'information sur les dispositifs concernant les employeurs, nous contacter.

Le programme

Le programme est basé sur l'accompagnement et le développement professionnel autour de trois blocs de compétences. Les périodes en entreprise et l'enseignement professionnel en centre, permettent l'acquisition des compétences professionnelles suivantes :

1. Contribuer et Améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand

- Gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand
- Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand
- Bâtir et développer l'expérience client

2. Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand

- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne
- Établir et présenter les prévisionnels de l'établissement marchand
- Analyser les performances de l'établissement marchand et définir les actions correctives

3. Manager les salariés de l'établissement marchand

- Identifier Piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés de l'établissement marchande
- Optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés de l'établissement marchand
- Manager l'activité quotidien de l'établissement marchand et favoriser la cohésion des équipes
- Mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement marchand

Les objectifs pédagogiques

Maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier de Responsable d'Établissement Marchand et valider le Titre Professionnel niveau 6. Certification délivrée par le Ministère du Travail. Possibilité d'obtenir, en qualification partielle, des certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- Contribuer et Améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand
- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand
- Manager les salariés de l'établissement marchand

Débouchés et perspectives

La formation débouche sur une insertion professionnelle dans tout type de commerce de toute taille confondue, spécialisé ou non.

Le parcours peut être complété par un master professionnel

Pour plus d'information sur les dispositifs concernant les employeurs, merci de nous contacter. **L'ensemble de nos formations peuvent être assurée en présentiel ou en distanciel.**

Les métiers

- Directeur/trice de magasin
- Responsable de magasin
- Responsable e-commerce

Conditions de validation de formation

Au cours de la formation, l'apprenant sera évalué sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice du métier de Responsable d'Établissement Marchand.

Possibilité d'obtenir, en qualification partielle, des certificats de compétences professionnelles (CCP)

Modalités pédagogique :

Pour permettre la meilleure acquisition des connaissances et des compétences la formation est animé par nos formateurs sélectionnés. L'acquisition des compétences se fait tout au long de la formation. Nous avons fait le choix de dématérialiser tout le processus d'apprentissage théorique afin d'être en adéquation et en perpétuelle adaptation avec l'évolution intégrante de la vie professionnelle.

Chaque stagiaire aura à leur disposition :

- Un ordinateur avec un accès internet et traitement de texte à jour
- Un accès individuel au Serveur AUDIGARD pour :
 - Les échanges pédagogiques entre le formateur et le stagiaire
 - Les accès au calendrier, au programme à jour
 - Accès aux cours abordés, exercice, évaluations...



Modalités d'évaluation :

La validation du titre professionnel Responsable d'Établissement Marchand s'appuie sur l'évaluation de compétences à travers :

- Des évaluations en cours de formation (ECF) pour valider les connaissances acquises et préparer au passage du titre ;
- Une session de validation au titre professionnel Responsable d'Établissement Marchand qui comprend : une mise en situation professionnelle, un entretien technique et un entretien final avec un jury planifiée dans nos locaux ;
- La rédaction d'un dossier professionnel (DP).

Quelques chiffres clés :



Taux de réussite

Cette formation a été ouverte en 2024. Les sessions d'examen seront programmées prochainement



Satisfaction entreprise

8 entreprise sur **10**

Confirme que l'apprenant répond parfaitement aux attentes initiales

Financement


Particulier

Formation proposée en alternance et en initial : en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et initial.

Alternance : Sous statut de salarié qui offre rémunération, congés et responsabilités. La formation est financée par l'entreprise et l'OPCO à laquelle elle est rattachée.


Entreprise

Les entreprises souhaitant recruter un contrat en alternance pour une durée égale à la formation soit 15 mois, peuvent recourir à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage en CDD ou en CDI.

Les avantages pour les entreprises :

- Réduction sur les salaires, sous la forme d'une baisse des cotisations sociales patronales. Elles concernent les cotisations, maladie, maternité, vieillesse, invalidité, décès et les allocations familiales.
- Prise en charge du coût de la formation par un OPCO. Possibilité d'aide à la fonction tutorale financée par certains OPCO.
- Aide exceptionnelle à l'apprentissage (contrats conclus dès le 1er janvier 2025) :
 - 6 000 € lorsque les apprentis sont en situation de handicap, cumulables avec les autres aides spécifiques
 - 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (la première année du contrat)
 - 2 000 € pour les entreprises de 250 salariés et plus.

Rémunération*

Contrat d'apprentissage

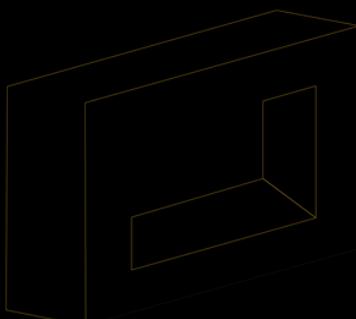
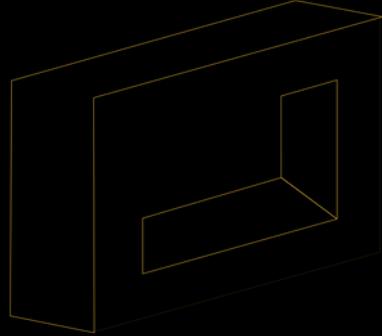
	- 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	+26 ans
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

Contrat de professionnalisation

	16 à 20 ans	21 à 25 ans	+26 ans
Diplôme inférieure au bac			
	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieure ou égal au bac			
	65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC

* La grille de rémunération actuelle doit être prise en compte conformément à la convention collective applicable de l'entreprise.

Rejoins Audigard



www.audigard.com

contact@audigard.com

Audigard Saint-Pierre
37 rue Luc LORION
Local 7
97410 Saint-Pierre
0262 910 006

Audigard Saint-Pierre
145 B rue Marius et
Ary Leblond
Local 5
97410 Saint-Pierre
0262 910 006

Audigard Saint-Denis
167 B Rue Général De GAULLE
Local 9001
97400 Saint-Denis
0262 850 950